



Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai Sur le projet de modification n°1 du PLU de Perpignan (Pyrénées-Orientales)

N°saisine : 2023-011912 N°MRAe : 2023AO77

Montpellier, le 04 septembre 2023

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 01 juin 2023, Perpignan Méditerranée Métropole a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Modification n°1 du PLU de Perpignan (Pyrénées-Orientales) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 01 septembre 2023 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.